

# expression info

## L'actualité de Métropole Habitat Saint-Etienne



### **Baisse des APL et mise en place de la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS)**

---

Le Gouvernement a décidé de réduire de 800 millions d'euros en 2018 les dépenses relatives aux Aides Personnalisées au Logement (APL) et a imposé aux organismes Hlm de supporter cette baisse en leur demandant de mettre en place une Réduction de Loyer de Solidarité (RLS)

Parallèlement, la loi de finances votée en décembre 2017 prévoit une hausse de la TVA pour les opérations de constructions et de réhabilitations, et un gel des loyers pour 2018 (hors révisions dans le cadre de réhabilitations). Là encore, ces coûts devront être assumés par les organismes Hlm. Concrètement, la loi prévoit la mise en place d'une Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) en parallèle d'une baisse de l'APL pour les familles répondant à des conditions définies par arrêté. La mise en place de ce système, piloté en lien avec les Caisses d'Allocations Familiales et les Caisses de mutualité sociale agricole (MSA), interviendra au cours du deuxième trimestre 2018, avec un effet rétroactif au 1er février 2018.

**Pour les locataires concernés, la mise en place de la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) n'aura quasiment aucun impact : la RLS sera globalement équivalente à la baisse de l'APL.**

Si cette opération peut, de prime abord, sembler neutre pour les locataires, il n'en est pas ainsi pour les organismes Hlm, en effet :

**Pour Métropole Habitat Saint Etienne, cela signifie une baisse très significative de nos moyens financiers, qui risque de se traduire dans les faits par :**

- moins de constructions,
- moins de réhabilitations,
- moins d'entretien.

Pour autant, les équipes de Métropole Habitat Saint Etienne resteront dévouées à leur mission de service public pour faire face à ces difficultés et feront le maximum pour continuer à améliorer le cadre de vie des locataires.